



Date de génération de ce justificatif : 16/06/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

FFB ManCo – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 12 juin 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

FFB ManCo SAS au capital de 1 centime euros Siège social : 82 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 104 837 802 RCS PARIS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27 mai 2026 il a été décidé : De nommer M. Clément Bedbeder demeurant 10 impasse Rosa Parks 56270 Ploemeur en qualité de Président, pour une durée indéterminée, en remplacement de la société FrenchFood Capital, démissionnaire. De modifier l'objet social de la Société, comme suit : » L'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières émises par BDB Expansion, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 7, rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (en cours de transfert auprès du RCS de Quimper) sous le numéro d'identification unique 104 990 312 (» BDB Expansion «) (ou toute société venant s'y substituer par voie d'apport, de fusion, de scission ou de toute opération similaire), ainsi que la gestion de cette participation ; toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes relatives à cette participation. De transférer le siège social de la Société au 7 rue Victor Schoelcher 29900 Concarneau. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Immatriculation : RCS de QUIMPER. Aux termes des décisions du Président en date du 27 mai 2026, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société décidée par l'Associé Unique en date du 27 mai 2026, pour le porter de 0,01 euros à 5217,25 euros par apport en numéraire et apport en nature. Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
